

Premontré

mars 1250

Permission accordée aux Religieux de Premontré  
par lequiers de Coucy de faire apporter le bois sur  
la voie qui mène de la grande porte de l'Eglise au  
au nord pour faire le mur d'enceinte de l'Eglise Et de  
porter de vingt pieds pour le largeur le chemin  
ou en faire nouveau.

La même accordée par ebbas de la fere  
et de st gobin au mois de may 1251.